

Rapport des mobilités du quotidien : Pierre BERGER, nouveau président de la FRTP Auvergne-Rhône-Alpes exprime sa grande déception

Rapport du Conseil d'orientation des infrastructures

Dans son rapport sur les mobilités du quotidien rendu au ministre des transports le 1er février 2018 avec trois scénarios à la clé pour définir l'avenir des infrastructures de transport en France au cours des vingt prochaines années, le Conseil d'orientation des infrastructures (COI) a analysé un certain nombre de dossiers concernant la région Auvergne-Rhône-Alpes.

En dehors d'une exception, ses analyses et ses préconisations sont, pour notre profession des Travaux Publics en Auvergne-Rhône-Alpes, une grande déception.

La seule hypothèse qui pourrait être considérée comme une simple consolation serait que le Président de la République et le gouvernement choisissent le scénario n°3, parmi les trois qui lui sont proposés. En effet, cette option serait de nature à accélérer certains dossiers et nous donner un peu d'optimisme et de visibilité.

Comme le dit l'expression, **nous sommes encore une fois « renvoyés à nos (très) chères études ».**

Au sujet du territoire Rhône-Alpes : des projets suspendus aux conclusions d'énieux débats publics !

Le premier dossier évoqué par le Conseil d'orientation des infrastructures est le nœud ferroviaire Lyonnais. La préconisation principale du rapport est d'avoir recours à **un énième débat public** multimodal abordant l'organisation lyonnaise dont l'objectif serait de régler tous les problèmes de transport qui lui sont propres ou qui convergent vers la métropole régionale.

C'est à croire que **l'hyper-métropolisation** nationale - que nous subissons avec une priorité déjà clairement affichée pour les projets du Grand Paris - doit donc, elle aussi, **se décliner dans les régions autour de leurs métropoles principales !**

Ainsi, le dossier de l'A45, le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise, les accès au futur Lyon-Turin avec l'amélioration des dessertes de Chambéry, Aix-les-Bains, Annecy et Grenoble sont tous **suspendus aux conclusions** d'un débat proposé à partir de 2019.

La LGV Rhin-Rhône ne sera **reconsidérée** qu'en 2038.

Enfin, pour finir sur la partie Rhône-Alpes, la liaison routière Thonon-les-Bains - Machilly (74) est considérée comme d'intérêt local, elle est donc **annulée** dans le cadre d'une réflexion nationale.

En ce qui concerne le territoire auvergnat : Abandon temporaire de la LGV POCL (au-delà de 2038) mais... poursuite de la RCEA !

A propos du projet ferroviaire Paris Orléans Clermont Ferrand Lyon (POCL), en reprenant les termes exacts du rapport, il est clairement dit que son abandon, même s'il est considéré comme temporaire (au-delà de 2038 !), « **va permettre de lever sans attendre les contraintes qu'il faisait peser sur l'urbanisation des villes d'Ivry et de Vitry !** »

Pour faire un peu d'humour en paraphrasant, la préconisation à court terme serait **d'acheter une voiture neuve avec un téléphone qui fonctionne bien pour rouler sur un chemin caillouteux**. Ainsi, les besoins des Auvergnats pourraient être largement satisfaits !

Enfin, pour terminer sur une bonne note, **la poursuite des études et des procédures avec un engagement du projet concédé au plus tôt** est préconisée pour la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) dans l'Allier. Nous sommes particulièrement satisfaits que ce dossier, considéré comme prioritaire en 1970, le soit toujours en 2018!

Le philosophe disait : « **L'espoir fait vivre** » !?

